

Contenu supplémentaire

Enquête annuelle de 2017 sur les industries manufacturières et de l'exploitation forestière

CONFIDENTIEL une fois rempli.

According to our files your language of preference is French, should you wish to receive this document in English, please call us toll-free at: 1-800-858-7921.

Veillez vérifier le nom de l'entreprise ou de l'organisation, les coordonnées de la personne-ressource et corriger si nécessaire.

Dénomination sociale
Nom commercial
Prénom
Nom de famille
Titre
Adresse (numéro et rue)
Ville
Province, territoire ou état Code postal ou code de zone
Pays

Renseignements sur l'entreprise ou l'organisation et la personne-ressource

Adresse courriel	Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)	Numéro du poste
Langue de communication préférée	Numéro du télécopieur (incluant l'indicatif régional)	
<input type="radio"/> français <input type="radio"/> anglais		

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Introduction

But de l'enquête

Ce questionnaire sert à recueillir des données additionnelles concernant l'achat et la récolte de billes et de billons devant servir à la fabrication de produits de bois d'œuvre résineux et d'autres produits résineux connexes. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche. Veuillez consulter le www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête.

Sécurité des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*. **Note :** Nos questionnaires en ligne sont sécurisés, il n'y a aucun risque d'interception des renseignements lorsque vous répondez aux enquêtes en ligne de Statistique Canada.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

Veillez retourner le questionnaire dans les 21 jours.
Veillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou le télécopier à Statistique Canada au 1-888-883-7999.

S'il vous est impossible de le remplir dans les 21 jours
OU si vous avez besoin d'aide, appelez-nous au **1-800-858-7921**.

Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
150, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca

Contenu supplémentaire

Enquête annuelle de 2017 sur les industries manufacturières et de l'exploitation forestière

Les questions suivantes permettront de déterminer les sections de la présente enquête qui s'appliquent à votre entreprise et auxquelles vous devriez répondre.

Étape 1

Parmi les produits ci-dessous VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, lequel ou lesquels votre entreprise a-t-elle fabriqué(s) ?

a. Bois d'œuvre

Bois de conifères sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 millimètres

C0055

1 Oui

3 Non

b. Parquets

Bois de conifères pour parquets (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout

C0056

1 Oui

3 Non

c. Parements

Bois de conifères pour parements (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout

C0057

1 Oui

3 Non

d. Autres bois de conifères

Autres bois de conifères (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés /collés par assemblage en bout (autres que moulurés et chevilles de bois)

C0058

1 Oui

3 Non

e. Bois de conifères pré-percés et encochés et bois en pièces angulaires

C0059

1 Oui

3 Non

f. Aucune de ces réponses

C0060

1 Oui

3 Non

→ Si vous avez répondu «Oui» à au moins un des produits, passez à l'étape 2

→ Si vous n'avez pas sélectionné «Oui» pour aucun des produits énumérés à l'étape 1 ou si vous avez répondu «Aucune de ces réponses», veuillez composer ce numéro 1-800-858-7921

Étape 2

Parmi les matières premières ci-dessous mentionnées, veuillez indiquer celles qui ont été utilisées dans la fabrication des produits sélectionnés à l'étape 1 :

00061

- 1 Billes et billons → Si vous avez sélectionné seulement «Billes et billons», veuillez remplir la section 1 (tableaux 1A à 1C), puis passez à l'étape 3
- 2 Bois d'œuvre → Si vous avez sélectionné seulement «Bois d'œuvre», veuillez remplir la section 4 (tableaux 4A à 4C), puis passez à l'étape 3
- 3 Les deux → Si vous avez sélectionné «Les deux intrants», veuillez remplir la section 1 (tableaux 1A à 1C) ET la section 4 (tableaux 4A à 4C), puis passez à l'étape 3

Étape 3

Votre entreprise a-t-elle fabriqué d'autres produits à partir de billes et de billons de résineux comme matières premières?

00062

- 1 Oui → veuillez remplir la section 2 (tableaux 2A à 2C), puis passez à l'étape 4
- 3 Non → passez à la section 4

Étape 4

Votre entreprise a-t-elle vendu des billes et billons de résineux qui ont été achetés et revendus dans le même état (c.-à-d. sans autre transformation ou modification dans votre unité commerciale)?

00063

- 1 Oui → veuillez remplir la section 3 (tableau 3), puis passez à l'étape 5
- 3 Non → passez à l'étape 5

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Étape 5

Parmi les essences de conifères ci-dessous énumérées, veuillez indiquer celles que votre entreprise a utilisées dans ses processus de fabrication :

a. Épinette, pin, sapin

C0064

1 Oui

3 Non

b. Pruche

C0065

1 Oui

3 Non

c. Sapin de Douglas et mélèze de l'Ouest

C0066

1 Oui

3 Non

d. Cèdre rouge de l'Ouest

C0067

1 Oui

3 Non

e. Autres bois résineux

C0068

1 Oui

3 Non

→ Une fois l'étape 5 complétée, veuillez passer à la page suivante

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Section 1 :

Produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 fabriqués à partir de billes et de billons de résineux

Tableau 1A - Achat de billes et de billons pour fabriquer des produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Pour chaque essence de conifères, veuillez fournir les détails de vos achats de billes et de billons utilisés dans la fabrication de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 et énumérés dans le tableau 1B.

Veuillez déclarer les achats de billes et de billons auprès d'autres établissements à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix d'achat final ou la valeur de l'écriture comptable). Dans le cas des billes et billons récoltés dans la tenure de votre établissement, déclarez la valeur figurant dans vos livres de comptes franco à bord (FAB) à la sortie de l'usine.

Veuillez inclure uniquement les billes et billons de résineux achetés et récoltés pour fabriquer les produits figurant dans le tableau 1B. Ne pas inclure les billes et billons de résineux qui ont été revendus sans être transformés ou modifiés par votre unité commerciale.

« La pruche » représente le groupe d'essences de l'Ouest canadien fréquemment associé à « pruche-sapin » (p. ex. la pruche de l'Ouest et le sapin gracieux). Les données pour la pruche du Canada et le sapin baumier sont incluses dans la catégorie « Autres billes et billons de résineux ».

Déclarez les achats en milliers de dollars canadiens.

C11011	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Billes et billons de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Billes et billons de sapin de Douglas et de mélèze de l'Ouest (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Billes et billons de cèdre rouge de l'Ouest (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Autres billes et billons de résineux (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)	
			Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN
C110112		C110122		C110131		C110141		C110151		C110152
Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes	Mètres cubes

Tableau 1B - Ventes de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Pour chaque essence de conifères, veuillez indiquer vos ventes des produits suivants VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006. Veuillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix de vente final ou la valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de billes et de billons utilisée pour fabriquer ces produits.

Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur ventes, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise.

Incluez seulement les produits fabriqués à partir de billes et de billons de résineux, achetés et récoltés, énumérés dans le tableau 1A. Déclarez les ventes des produits fabriqués à partir de bois d'œuvre résineux dans le tableau 4B.

« La pruche » représente le groupe d'essences de l'Ouest canadien fréquemment associé à « pruche-sapin » (p. ex. la pruche de l'Ouest et le sapin gracieux). Les données pour la pruche du Canada et le sapin baumier sont incluses dans la catégorie « Autres billes et billons de résineux ».

Produit du bois Description	Produit à partir de billes et billons d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Produit à partir de billes et billons de pruche (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Produit à partir de billes et billons de Douglas (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Produit à partir de billes et billons de cèdre rouge de l'Ouest (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Produit à partir d'autres billes et billons de résineux (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)	
	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Bois d'œuvre Bois de conifères sciés ou détosés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 millimètres	C120111 Milliers de PMP	C120112	C120121 Milliers de PMP	C120122	C120131 Milliers de PMP	C120132	C120141	C120142	C120151	C120152
Parquets Bois de conifères pour parquets (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languettes, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout	C120211 Pieds carrés	C120212	C120221 Pieds carrés	C120222	C120231 Pieds carrés	C120232	C120241 Pieds carrés	C120242	C120251 Pieds carrés	C120252
Paréments Bois de conifères pour paréments (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languettes, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout	C120311 Pieds carrés	C120312	C120321 Pieds carrés	C120322	C120331 Pieds carrés	C120332	C120341 Pieds carrés	C120342	C120351 Pieds carrés	C120352
Autres bois de conifères Autres bois de conifères (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languettes, rainés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulés, bouvetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout (autres que moulures et chevilles de bois)	C120411 Mètres cubes	C120412	C120421 Mètres cubes	C120422	C120431 Mètres cubes	C120432	C120441 Mètres cubes	C120442	C120451 Mètres cubes	C120452
Bois de conifères pré-percés et encochés et bois en pièces angulaires	C120611 Mètres cubes	C120612	C120621 Mètres cubes	C120622	C120631 Mètres cubes	C120632	C120641 Mètres cubes	C120642	C120651 Mètres cubes	C120652

Tableau 1C - Ventes de produits connexes générés durant la fabrication de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Veillez indiquer vos ventes des produits suivants connexes à la fabrication de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux et figurant dans le tableau 1B ci-dessus. Veillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix de vente final ou la valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de billes et de billons utilisée pour fabriquer ces produits. Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur ventes, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise. Incluez les produits connexes générés durant la fabrication de produits faits à partir de billes et de billons de résineux figurant dans le tableau 1B. Si un produit connexe est utilisé dans la production de produits connexes de valeur plus élevée, déclarez UNIQUEMENT la quantité vendue et la valeur du produit connexe de valeur plus élevée.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Produits connexes fabriqués à partir de billes et de billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés)	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
	C130101	C130102
Copeaux de résineux	Tonnes métriques anhydre	C130201
Rabotures (planures) de résineux	Tonnes métriques anhydre	C130301
Sciure de résineux (sauf agglomérée)	Tonnes métriques anhydre	C130302

Description	Produits connexes fabriqués à partir de billes et de billons de résineux comme matières brutes (achetés et récoltés) [NOTE : Les billes et billons de résineux comprennent : l'épinette, le pin, le sapin, la pruche de l'Ouest, le sapin de Douglas, le mélèze de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest, et d'autres billes et billons de résineux (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte)]	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
<p>Déchets et rebuts de bois</p> <p>Inclus : boulettes agglomérées de sciures de bois résineux, sauf les produits combustibles; litière d'animaux fabriquée de bois de résineux; déchets de bois de résineux; pailis de bois de résineux; écorces de bois de résineux; moullures de bois de résineux; autres déchets et rebuts de bois de résineux, sauf les sous-produits et les âmes de billes de déroulage (exemples : rebuts de scierie; déchets de bois de résineux, sauf sciures et rabotures).</p>	Z130401	Tonnes métriques anhydre	Z130402
<p>Produits combustibles à base de déchets de bois</p> <p>Inclus : bûches de sciure de bois de résineux agglomérée; bûches de sciure de bois de résineux comprimés; produits combustibles à base de déchets de bois de résineux; bûches, granulés et briquettes fabriquées de sous-produits de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; bûches, granulés et briquettes fabriquées de déchets de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; combustible en boulettes de bois de résineux</p>	Z131401	Tonnes métriques anhydre	Z131402
<p>Vapeur et air ou eau refroidis ou chauffés</p> <p>Note : lorsque la vapeur sert à produire de l'électricité, chauffer de l'air ou chauffer de l'eau, ne pas inclure les volumes et les valeurs de la vapeur utilisée de cette façon ici. Ne pas inclure les quantités de vapeur ni les quantités d'air ou d'eau chauffés ou refroidis à partir de combustible auxiliaire (p. ex. gaz naturel).</p>	Z132201	Gigajoules	Z132202
<p>Électricité</p> <p>Ne pas inclure les quantités d'électricité produites à partir de combustible auxiliaire (p. ex. gaz naturel). Inclure la valeur de la production d'électricité servant à déplacer des charges, ainsi que la valeur de l'électricité excédentaire qui est exportée par votre établissement.</p> <p>Tous les autres produits de résineux, non mentionnés ailleurs</p>	C132401	Mégawatt-heures	C132402
	C132501		C132502

Section 2 :

Produits NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 fabriqués à partir de billes et de billons de résineux

Tableau 2A - Achat de billes et de billons pour fabriquer des produits NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Pour chaque essence de conifères, veuillez fournir les détails de vos achats de billes et de billons utilisés dans la fabrication de produits NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 et énumérés dans le tableau 2B.

Veuillez déclarer les achats auprès d'autres établissements à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix d'achat final ou la valeur de l'écriture comptable). Dans le cas des billes et billons récoltés dans la tenure de votre établissement, déclarez la valeur figurant dans vos livres de comptes franco à bord (FAB) à la sortie de l'usine.

Veuillez inclure uniquement les billes et billons de résineux achetés et récoltés pour fabriquer les produits figurant dans le tableau 2B. Ne pas inclure les billes et billons de résineux qui ont été revendus sans être transformés ou modifiés par votre unité commerciale.

« La pruche » représente le groupe d'essences de l'Ouest canadien fréquemment associé à « pruche-sapin » (p. ex. la pruche de l'Ouest et le sapin gracieux). Les données pour la pruche du Canada et le sapin baumier sont incluses dans la catégorie « Autres billes et billons de résineux ».

Déclarez les achats en milliers de dollars canadiens.

C210111	Billes et billons d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Billes et billons de sapin de Douglas et de mélèze de l'Ouest et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Billes et billons de cèdre rouge de l'Ouest (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Autres billes et billons de résineux (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)									
	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN								
Mètres cubés	C210112		Mètres cubés	C210122		Mètres cubés	C210141	Mètres cubés	C210142		Mètres cubés	C210151		Mètres cubés	C210152	

Tableau 2B - Ventes de produits de résineux NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Pour chaque essence de conifères, veuillez indiquer vos ventes des produits suivants NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006. Veuillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix de vente final ou la valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de billes et de billons utilisée pour fabriquer ces produits. Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur ventes, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise. Incluez seulement les produits fabriqués à partir de billes et de billons de résineux, achetés et récoltés, énumérés dans le tableau 2A. Veuillez ne pas déclarer les produits fabriqués à partir du bois d'œuvre résineux dans ce tableau.

Description	Produit à partir de billes et billons d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)		Produit à partir d'autres billes et billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés) [NOTE: Autres billes et billons de résineux inclus: pruche, sapin de Douglas, mélèze de l'Ouest, cèdre rouge de l'Ouest et d'autres billes et billons de résineux non spécifiés (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte)]	
	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Bois de chauffage de résineux Inclus : bois de chauffage de résineux en fagots; bois de chauffage de résineux en rondins; bois de chauffage de résineux en ramilles	C220111 Mètres cubes	C220112 Z220171	Z220172 Mètres cubes	Z220172
Poteaux, pieux et piquets, en bois résineux brut non traité Inclus : poteaux de clôture de conifères non traités; poteaux de conifères non traités pour lignes télégraphiques; poteaux de résineux équarris, non traités (sauf sciés); poteaux de résineux non traités (sauf sciés)	C220211 Mètres cubes	C220212 Z220261	Z220262 Mètres cubes	Z220262
Autres produits de sciage et de bois traité Inclus : bardeaux de fente et bardeaux de résineux; traverses en bois non traité de résineux; poteaux, pieux et piquets de bois traité de résineux; autres produits de bois traité de résineux (y compris le bois d'œuvre traité de résineux)	Z220312	Z220312	Z220362	Z220362
Fermes de toit		C220712		Z220762
Ensembles de fermes de toit		C220812		Z220862

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Description	Produit à partir de billes et billons d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)	Produit à partir d'autres billes et billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés) [NOTE: Autres billes et billons de résineux inclus: pruche, sapin de Douglas, mélèze de l'Ouest, cèdre rouge de l'Ouest et d'autres billes et billons de résineux non spécifiés (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte)]
	Quantité vendue	Quantité vendue
	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Poutrelles en I	CZ210912	ZZ20962
Palettes	CZ211012	ZZ21062
Ensembles d'éléments de palettes	CZ211112	ZZ21162
Menuiseries préfabriquées, et produits du bois non classés ailleurs (sauf produits du bois de feuillus) Inclus : portes de garage; pièces ou ensembles de portes de garage; ensembles de cadres de porte; cadres de porte complets; cadres de fenêtre complets; ensembles de cadres de fenêtre; piquets appointés; lattes de 6 mm et moins; contreventement; tasseaux (dimensions nominales de 1x2, 1x3, 1x4, 2x2)	CZ21212	ZZ21262
Bois lamellé-collé	CZ21512	ZZ21562
Meubles et accessoires d'ameublement Inclus : meubles; ensembles de meubles; cadres de sommiers à ressorts assemblés; ensembles de cadres de sommiers à ressorts qui sont conformes aux spécifications de l'annexe 1A de l'Accord de 2006; composants de cadre de sommiers à ressorts dont les extrémités ont subi un découpage radial qui sont conformes aux spécifications de l'annexe 1A de l'Accord de 2006; ensembles de cadres de lit	CZ21912	ZZ21962
Traverses (composants de palette utilisés pour les patins de palette) qui sont conformes aux spécifications de l'Accord de 2006	CZ22112	ZZ22162

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Description	Produit à partir de billes et billons d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte) comme matières premières (achetés et récoltés)	Produit à partir d'autres billes et billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés) [NOTE : Autres billes et billons de résineux inclus : pruche, sapin de Douglas, mélèze de l'Ouest, cèdre rouge de l'Ouest et d'autres billes et billons de résineux non spécifiés (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte)]		
Description	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Piquets de clôture qui sont conformes aux spécifications de l'annexe 1A de l'Accord de 2006	C222612		Z222662	
Ensembles de maisons unifamiliales qui sont conformes aux spécifications de l'annexe 1A de l'Accord de 2006	C222812		Z222862	
Moultures	C223012		Z223062	
Éléments aboutés (p. ex. collés par assemblage en bout) (qui ne comportent pas d'estampille de classification de construction)	C223112		Z223162	
Caisses en bois, faites de résineux Inclus : caisses de fruits et composantes de caisses de fruits	Z223212		Z223262	

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Tableau 2C - Ventes de produits connexes générés durant la fabrication de produits NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006

Veillez indiquer vos ventes des produits suivants connexes à la fabrication de produits NON VISÉS par l'Accord sur le bois d'œuvre résineux et figurant dans le tableau 2B ci-dessus. Veillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix de vente final ou la valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de billes et de billons utilisée pour fabriquer ces produits. Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur ventes, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise.

Incluez les produits connexes générés durant la fabrication de produits faits à partir de billes et de billons de résineux figurant dans le tableau 2B. Si un produit connexe est utilisé dans la production de produits connexes de valeur plus élevée, déclarez UNIQUEMENT la quantité vendue et la valeur du produit connexe de valeur plus élevée.

Produits connexes à partir de billes et de billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés)
 [NOTE : Les billes et billons de résineux comprennent : l'épinette, le pin, le sapin, la pruche de l'Ouest, le sapin de Douglas, le mélèze de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest, et d'autres billes et billons de résineux (sauf le bois de chauffage et le bois à pâte)]

	Description	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Copeaux de résineux		C230101 Tonnes métriques anhydre	C230102
Rabotures (planures) de résineux		C230201 Tonnes métriques anhydre	C230202
Sciure de résineux (sauf agglomérée)		C230301 Tonnes métriques anhydre	C230302

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Produits connexes à partir de billes et de billons de résineux comme matières premières (achetés et récoltés)		
[NOTE : Les billes et billons de résineux comprennent : l'épinette, le pin, le sapin, la pruche de l'Ouest, le sapin de Douglas, le mélèze de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest, et d'autres billes billons de résineux (sauf le bois de chauffage et la pulpe de bois)]		
Description	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
<p>Déchets et rebuts de bois</p> <p>Inclus : boulettes agglomérées de sciures de bois résineux, sauf les produits combustibles; litière d'animaux fabriquée de bois de résineux; déchets de bois de résineux; pailles de bois de résineux; écorces de bois de résineux; moulures de bois de résineux; autres déchets et rebuts de bois de résineux, sauf les sous-produits et les âmes de billes de déroulage (exemples : rebuts de sciure; déchets de bois de résineux, sauf sciures et rabotures (planures)).</p>	<p>Z330401</p> <p>Z330402</p> <p>Tonnes métriques anhydre</p>	<p>Z330402</p>
<p>Produits combustibles à base de déchets de bois</p> <p>Inclus : bûches de sciure de bois de résineux agglomérée; bûches de sciure de bois de résineux comprimée; produits combustibles à base de déchets de bois de résineux; bûches, granules et briquettes fabriquées de sous-produits de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; bûches, granules et briquettes fabriquées de déchets de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; combustible en boulettes de bois de résineux.</p>	<p>Z331401</p> <p>Z332201</p> <p>Tonnes métriques anhydre</p>	<p>Z331402</p> <p>Z332202</p>
<p>Vapeur et air ou eau refroidis ou chauffés</p> <p>Note : lorsque la vapeur sert à produire de l'électricité, chauffer de l'air ou chauffer de l'eau, ne pas inclure les volumes et les valeurs de la vapeur utilisée de cette façon ici. ne pas inclure les quantités de vapeur ni les quantités d'air ou d'eau chauffés ou refroidis produites à partir de combustible auxiliaire (p. ex. gaz naturel).</p>	<p>Gigajoules</p>	
<p>Électricité</p> <p>Ne pas inclure les quantités d'électricité produites à partir de combustible auxiliaire (p. ex. gaz naturel). Inclure la valeur de la production d'électricité servant à déplacer des charges, ainsi que la valeur de l'électricité excédentaire qui est exportée par votre établissement.</p>	<p>Mégawatt-heures</p>	<p>C232401</p> <p>C232402</p>
<p>Tous les autres produits de résineux, non mentionnés ailleurs</p>		<p>C232502</p>

COULE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Section 3: Billes et billons de résineux (achetés et récoltés) revendus dans le même état

Veillez fournir des détails pour l'ensemble des billes et billons de résineux achetés et récoltés par votre établissement, **qui n'ont pas été transformés ou modifiés** et qui ont été revendus dans le même état.
Les valeurs déclarées à cette section **ne doivent pas** être incluses dans les sections 1 ou 2 du questionnaire.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Description	Achats		Ventes
	Quantité achetée et récoltée	Coût des achats (franco à bord à la sortie de l'usine incluant les droits de coupe payés) Milliers de \$CAN	
Billes et billons de sciage de résineux - achetés/récoltés sous forme de billes de sciage et revendus dans la même condition sous forme de billes de sciage	CS10111	CS10112	CS20112
	Mètres cubes		
Billes et billons de sciage de résineux - achetés/récoltés sous forme de billes de sciage et revendus dans la même condition sous forme de billes à pâte Exemples : • billes de bois à pâte de conifères (résineux) • billes écorcées de bois à pâte de sapin baumier • billes écorcées de bois à pâte d'épinette • bois à pâte de résineux	CS10211	CS10212	CS20212
	Mètres cubes		

Section 4 : Produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006 fabriqués à partir de bois d'oeuvre résineux

Tableau 4A - Achats de bois d'oeuvre résineux pour fabriquer des produits de bois d'oeuvre résineux de seconde transformation VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006.

Pour chaque essence de conifères, veuillez indiquer UNIQUEMENT vos achats de bois d'oeuvre résineux utilisé pour la fabrication de produits énumérés dans le tableau 4B. Veuillez déclarer les achats à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix d'achat final ou la valeur de l'écriture comptable). Veuillez inclure uniquement le bois d'oeuvre résineux acheté pour fabriquer les produits énumérés dans le tableau 4B. Ne pas inclure le bois d'oeuvre qui a été revendu. «La pruche» représente le groupe d'essences de l'Ouest canadien fréquemment associé à «pruche-sapin » (p. ex. la pruche de l'Ouest et le sapin gracieux). Les données pour la pruche du Canada et le sapin baumier sont incluses dans la catégorie « Autres bois d'oeuvre résineux ».

Déclarez les achats en milliers de dollars canadiens.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Bois d'oeuvre d'épinette, de pin et de sapin (sauf le bois d'oeuvre embouveté et le bois d'oeuvre biseauté)		Bois d'oeuvre de sapin de Douglas et de mélèze de l'Ouest (sauf le bois d'oeuvre embouveté et le bois d'oeuvre biseauté)		Bois d'oeuvre de cèdre rouge de l'Ouest (sauf le bois d'oeuvre embouveté et le bois d'oeuvre biseauté)		Autres bois d'oeuvre résineux (sauf le bois d'oeuvre embouveté et le bois d'oeuvre biseauté)			
Quantité achetée	Coût des achats pour le bois d'oeuvre résineux	Quantité achetée	Coût des achats pour le bois d'oeuvre résineux	Quantité achetée	Coût des achats pour le bois d'oeuvre résineux	Quantité achetée	Coût des achats pour le bois d'oeuvre résineux		
Milliers de \$CAN		Milliers de \$CAN		Milliers de \$CAN		Milliers de \$CAN			
C310111	C310112	C310121	C310122	C310131	C310132	C310141	C310142	C310151	C310152
Milliers de PMP		Milliers de PMP		Milliers de PMP		Milliers de PMP		Milliers de PMP	

Tableau 4B - Ventes de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux 2006 et fabriqués à partir de bois d'oeuvre résineux

Veillez indiquer vos ventes des produits suivants VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006. Veillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. prix de vente final ou valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de bois d'oeuvre utilisée pour fabriquer ces produits. Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur vente, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise. Incluez seulement les produits fabriqués à partir de bois d'oeuvre résineux énumérés dans le tableau 4A. Veillez déclarer les produits fabriqués à partir de billes et de billons de résineux dans le tableau 1B.

Produits à partir de bois d'oeuvre résineux comme matières premières		Produit du bois Description	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
[NOTE : Le bois d'oeuvre résineux comprend : l'épinette, le pin, le sapin, la pruche de l'Ouest, le sapin de Douglas, le mélèze de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest, et d'autres bois d'oeuvre résineux (sauf le bois d'oeuvre embouté et le bois d'oeuvre biseau)]		Bois d'oeuvre Bois de conifères sciés ou déossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 millimètres	Z320502
		Parquets Bois de conifères pour parquets (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, joints en V, moulés, boutetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout	C320102
		Parements Bois de conifères pour parements (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, joints en V, moulés, boutetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout	C320202
		Autres bois de conifères Bois de conifères pour (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, feuillurés, joints en V, moulés, boutetés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives ou faces, même rabotés, poncés ou aboutés/collés par assemblage en bout (autres que moulures et chevilles de bois)	Z320602
		Bois de conifères pré-perçés et enoches et bois en pièces angulaires	C320402

COPIE POUR INFORMATIQUE
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Tableau 4C - Ventes de produits connexes générés durant la fabrication de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006 et fabriqués à partir de bois d'oeuvre résineux

Veillez indiquer vos ventes des produits suivants connexes à la fabrication de produits VISÉS par l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux et figurant dans le tableau 4B ci-dessus.

Veillez déclarer les ventes à la valeur figurant dans vos livres de comptes (c.-à-d. le prix de vente final ou la valeur de l'écriture comptable). Si ces chiffres ne sont pas disponibles, veuillez fournir une estimation fondée sur la quantité de billes et de billons utilisée pour fabriquer ces produits.

Déclarez les ventes en milliers de dollars canadiens, moins les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait, les escomptes, les rabais sur ventes, les retours, les taxes de vente et les droits et taxes d'accise.

Incluez les produits connexes générés durant la fabrication de produits faits à partir de bois d'oeuvre résineux figurant dans le tableau 4B.

Si un produit connexe est utilisé dans la production de produits connexes de valeur plus élevée, déclarez UNIQUEMENT la quantité vendue et la valeur du produit connexe de valeur plus élevée.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Produits connexes à partir de bois d'oeuvre résineux comme matières premières		Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
Description			
C350101			C350102
Copeaux de résineux	Tonnes métriques anhydre		
C350201			C350202
Rabotures (planures) de résineux	Tonnes métriques anhydre		
C350301			C350302
Sciure de résineux (sauf agglomérée)	Tonnes métriques anhydre		

	Produits connexes à partir de bois d'oeuvre résineux comme matières premières	Quantité vendue	Valeur des ventes Milliers de \$CAN
<p>Déchets et rebuts de bois</p> <p>Inclus : boulettes agglomérées de sciures de bois résineux, sauf les produits combustibles; lièrre d'animaux fabriquée de bois de résineux; combustible fait à partir de déchets de bois de résineux ; paillis de bois de résineux; écorces de bois de résineux; modures de bois de résineux; autres déchets et rebuts de bois de résineux, sauf les sous-produits et les âmes de billes de déroulage (exemples : rebuts de scièrre; déchets de bois de résineux, sauf sciures et rabotures (planures)).</p>	Z350401	Z351402	
<p>Produits combustibles à base de déchets de bois</p> <p>Inclus : bûches de sciure de bois de résineux agglomérée; bûches de sciure de bois de résineux comprimée; produits combustibles à base de déchets de bois de résineux; bûches, granules et briquettes fabriquées de sous-produits de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; bûches, granules et briquettes fabriquées de déchets de bois de résineux agglomérés, pour chauffage; combustible en boulettes de bois de résineux</p>	Z351401	Z351402	
<p>Vapeur et air ou eau refroidis ou chauffés</p> <p>Note : Lorsque la vapeur sert à produire de l'électricité, chauffer de l'air ou chauffer de l'eau, ne pas inclure les volumes et les valeurs de la vapeur utilisée de cette façon ici. Ne pas inclure les quantités de vapeur ni les quantités d'air ou d'eau chauffés ou refroidis produites à partir de combustibles auxiliaire (p. ex. gaz naturel).</p>	Z352201	Z352202	
<p>Électricité</p> <p>Ne pas inclure les quantités d'électricité produites à partir de combustible auxiliaire (p. ex. gaz naturel). Inclure la valeur de la production d'électricité servant à déplacer des charges, ainsi que la valeur de l'électricité excédentaire qui est exportée par votre établissement.</p> <p>Tous les autres produits de résineux, non mentionnés ailleurs</p>	C352401	C352402	

COMPLÈTEMENT PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Personne-ressource

Nom de la personne à joindre au sujet de ce questionnaire :

Prénom

Nom de famille

Titre

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Numéro de poste

Numéro de télécopieur

heure(s)

minutes

Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire?

:

Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous.
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez inclure une nouvelle feuille.
Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

B00002

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Renseignements généraux

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Pour toutes les industries manufacturières — des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi qu'avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, le Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le Ministère des Richesses naturelles et des forêts de l'Ontario, le Ministère du Développement durable du Manitoba, le Saskatchewan Ministry of the Economy, Alberta Ministry of Agriculture and Forestry, le British Columbia Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et l'Office national de l'énergie.

Divulgation autorisée

L'article 17 de la *Loi sur la statistique* autorise la divulgation d'une liste d'établissements et d'entreprises commerciales incluant les noms des établissements, leur emplacement (province, territoire et municipalité) et les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). La divulgation de ces listes peut être autorisée afin d'aider les analystes à interpréter les données recueillies dans le cadre de l'Enquête annuelle sur les industries manufacturières (de l'exploitation forestière).

Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.
Veillez garder une copie pour vos dossiers.
Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca